

ÉQUINOXE

La Coopérative Sportive



Coopérative d'Activité et d'Emploi à destination du sport

SOMMAIRE

 LA COOPÉRATIVE
D'ACTIVITÉ ET
D'EMPLOI p2

LE CONTEXTE SPORTIF p3

REJOINDRE EQUINOXE p4

LE CONTRAT D'APPUI
AU PROJET
D'ENTREPRISE p7

LE STATUT
D'ENTREPRENEUR
SALARIÉ p8

LA RÉMUNÉRATION p9

LA PROTECTION
SOCIALE ET
L'ACCOMPAGNEMENT p11

DEVENIR ASSOCIÉ p12

LES ACTEURS DE LA
CAE p13

L'ÉQUIPE p14

NOUS CONTACTER p15

LA COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI (CAE)

La CAE est définie par la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire de juillet 2014.

C'est une structure permettant la **création et le développement d'activités économiques** par des personnes physiques ;

Dans un **cadre autonome, coopératif et sécurisé** ;

Grâce à des **moyens mutualisés** :
messagerie, cloud, outils de facturation, de gestion...

Avec un **statut de salarié** et tous les **droits sociaux liés** ;

Et la **possibilité de devenir associé** et participer ainsi aux orientations et à la gestion de la CAE.

UNE CAE POUR LE SPORT

Plusieurs milliers de sportives et sportifs français de haut niveau portent avec fierté les couleurs de la France.

Animés par la passion du sport et ses valeurs, ils **représentent avec honneur la France** dans les compétitions européennes et internationales.

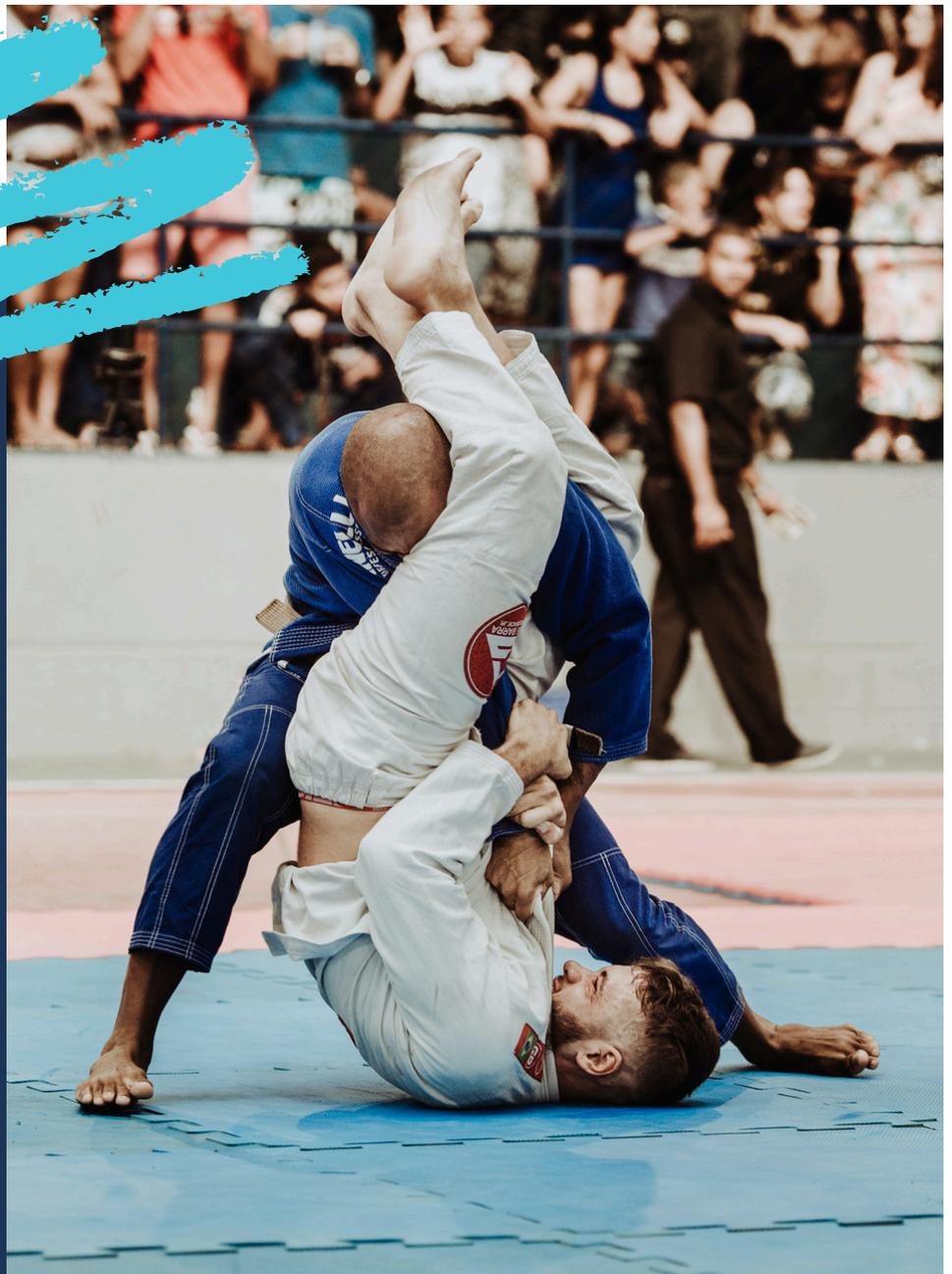
Mais, alors qu'ils participent activement au rayonnement de la France, à sa cohésion et son développement, ils pâtissent d'une **intégration sociale et professionnelle inadaptée pendant et à l'issue de leur carrière.**

L'équipe d'ÉQUINOXE souhaite donner plus d'ampleur et d'efficacité à ce qui a été entrepris jusqu'à présent en matière d'**accompagnement socioprofessionnel** des sportifs, en **engageant tous les acteurs** du sport dans son action, pour **offrir aux sportifs un cadre sécurisant.**

La démarche s'inscrit dans la durée, par l'envie de **créer un réseau de qualité** permettant aux uns et aux autres de **travailler ensemble** et surtout permettant aux sportifs de se concentrer sur leur carrière et leur après-carrière en toute sérénité.



REJOINDRE EQUINOXE



EN TANT QUE SPORTIF

C'est sécuriser son statut, ses revenus et sa reconversion !

EN TANT QUE PROFESSIONNEL DU SPORT

C'est rejoindre un collectif et développer son activité professionnelle !

LES 3 AVANTAGES À REJOINDRE

ÉQUINOXE

La Coopérative Sportive

**LA GARANTIE D'UNE PROTECTION
SOCIALE**

**UN ACCOMPAGNEMENT SUR
MESURE PAR DES
PROFESSIONNELS DU SPORT**

**UN ESPACE COLLECTIF, DE
PARTAGE ET DE SOLIDARITÉ
ENTRE ACTEURS DU SPORT**

INTÉGRER EQUINOXE



Étape 1

Entretien individuel

avec un membre de l'équipe d'Equinoxe, pour connaître ta situation, ton projet et tes objectifs.

Étape 2

Signature d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE)

C'est une phase de test, optionnelle. Sur une durée définie, tu **testes le dispositif** et ton activité en conservant ton statut initial.

Étape 3

Signature d'un contrat de travail

Lorsque ton activité est suffisamment développée et qu'elle génère un montant de chiffre d'affaires suffisant, il te sera proposé de signer un **contrat d'entrepreneur-salarié**.

Étape 4

Possibilité de devenir associé

Après 2 ans de contrat de travail, tu peux devenir entrepreneur-salarié-associé.

Tu participes alors à l'animation et à la **gouvernance de la CAE**.

LE CONTRAT D'APPUI AU PROJET D'ENTREPRISE (CAPE)



Le CAPE permet de **tester le projet du sportif** en lui faisant profiter d'un accompagnement pour étudier sa faisabilité et lancer son activité.

Il s'agit d'un contrat écrit avec EQUINOXE, qui **s'engage à accompagner le sportif de manière régulière** et à lui fournir un **cadre juridique adapté**.

Le CAPE est signé pour **plusieurs mois renouvelables**.

Le sportif peut suivre un **programme annuel de préparation à la création d'activité et à la gestion d'une activité économique**.

Il s'agit de lui permettre de **tester la viabilité de son projet et de le former au métier d'entrepreneur**.

Une **contribution fixe mensuelle de 100€** est prélevée sur le chiffre d'affaires du sportif accompagné.

L'objectif étant d'**aboutir à la signature d'un contrat d'entrepreneur-salarié**.

LE STATUT D'ENTREPRENEUR-SALARIÉ

Le statut d'entrepreneur-salarié est une alternative à la création d'entreprise classique pour toute personne souhaitant développer une activité.

Il permet à l'entrepreneur-salarié de :

Bénéficiaire d'un cadre juridique : un numéro de TVA et une immatriculation au Registre du commerce et des sociétés (ceux de la CAE).

Professionaliser son statut grâce au statut d'entrepreneur-salarié afférent à un contrat de travail spécifique.

Bénéficiaire des droits sociaux et de la protection sociale : chômage, retraite, formation, mutuelle, prévoyance...

Être accompagné pour la **gestion des obligations administratives et comptables** (versement des salaires, déclarations fiscales et sociales...)

Profiter d'un cadre d'échange et de solidarité : mise en commun des réseaux, mutualisation des compétences, projets collectifs.

Bénéficiaire d'un accompagnement pour le **développement de son activité et sa reconversion professionnelle**.

LA RÉMUNÉRATION

Dans le cadre de son contrat de travail, l'entrepreneur-salarié bénéficie d'un **salaire mensuel** composé d'une **part fixe** et d'une **part variable** .

Ce salaire est calculé en fonction de son **chiffre d'affaires prévisionnel** , qui peut être composé de :



Aides fédérales ou d'un club

La fédération et/ou le club bénéficie d'un canal de financement officiel et sécurisé.



Subventions publiques

La ville, le Département, la Région consolident le salaire du sportif.



Sponsoring

Un contrat de sponsoring ou de droit à l'image est facturé en direct au partenaire privé du sportif.



Revenus d'activités

Coaching, interventions en entreprises, conférences, etc...

COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

Le sportif entrepreneur-salarié va consolider l'ensemble de ses sources de revenus afin de se composer un salaire mensuel.

Ce salaire sera soumis à des contributions et cotisations :



La contribution relative aux services proposés par la CAE :

La CAE retient 12% du CA de l'entrepreneur-salarié pour financer le fonctionnement de la structure et l'accompagnement de l'entrepreneur-salarié.

Les charges directement et exclusivement liées à son activité :

Aquisitions de matériel sportif ou professionnel, déplacements, frais d'hôtel, de restauration, abonnements...

Les cotisations liées à la protection sociale de l'entrepreneur-salarié

Mutuelle, prévoyance, cotisations sociales et patronales (retraite, chômage...).

PROTECTION SOCIALE



Grâce au contrat d'entrepreneur-salarié, le sportif bénéficie de droits sociaux : **congés payés, arrêt maladie, accident du travail, congés maternité ou paternité.**

Il cotise également au régime de droit commun pour la **formation, la retraite, le chômage, la garantie des salaires...**

Son **taux de cotisation** dépend de sa base de rémunération.



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Le sportif est accompagné pour le **développement de son activité économique** mais aussi pour ses **obligations administratives et comptables.**

La CAE EQUINOXE propose des **temps collectifs et individuels** pour faire un point sur les **attentes et objectifs des sportifs.**

Un **réseau de professionnels** est également construit pour offrir un **panel d'interlocuteurs spécialisés** : communication, kiné sportif, médecine du sport...

DEVENIR ASSOCIÉ



L'ENTREPRENEUR-SALARIÉ-ASSOCIÉ

Après **2 ans de contrat de travail**, l'entrepreneur-salarié peut devenir associé. Il participe alors à **l'animation et à la gouvernance de la CAE**

LES PARTENAIRES

EQUINOXE permet également à toute personne morale ou physique d'**intégrer son capital social** au titre de Partenaire sociétaire, pour soutenir le projet global et **participer à la gouvernance de la CAE**.

LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA CAE



Les sportifs

Tout sportif souhaitant sécuriser sa situation socioprofessionnelle et s'offrir un cadre adapté pour performer dans sa discipline.

Les professionnels du sport

Tout professionnel du sport, souhaitant rejoindre un collectif lui permettant de développer son réseau et son activité.

Les acteurs du sports

Les clubs, Divisions Nationales, Comités Fédérations, etc, peuvent participer au développement de la CAE Equinoxe et à l'accompagnement des sportifs.

Les partenaires

Entreprises privées ou partenaires publics, sont des acteurs indispensables au développement des sportifs. La CAE Equinoxe, leur offre un cadre sécurisé pour officialiser leur accompagnement.

L'ÉQUIPE



**Nathanaël
DIEUAIDE** @

Co-Fondateur
Pilote de BMX Race
Professionnel



**Éric
PHELIPPEAU** @

Co-Fondateur
Chef d'entreprise



**Émeline
MEHUKAJ** @

Co-Fondatrice
Juriste du sport

CONTACTEZ-NOUS



@ contact@equinoxe-sport.fr

www.equinoxe-sport.fr

